CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

**Rapport de la Commission des finances**

**Préavis municipal N° 41/2026**

**Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères/conseillers,

Le 18 mai dernier, Monsieur le Syndic, Sylvain Pécoud et les autres membres de la municipalité nous ont présenté et commenté les comptes et le préavis n° 41/2026 « Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026 » et nous les en remercions. À la suite de cette rencontre, la commission en a discuté et s'est encore réunie le 27 mai et le 2 juin.

Ce préavis demande une enveloppe supplémentaire de CHF 54'800 répartie sur 4 postes constituant le compte 0223 – Informatique et télécommunications. Nous souhaitons tout d'abord remercier la Municipalité pour sa démarche et son choix d'une politique de transparence plutôt que d'une politique du fait accompli.

Notre Commission s'est penchée sur le bien-fondé de cette demande, sur les raisons des dépassements de budget ainsi que sur la nécessité ou non d'aller de l'avant en 2026. Voici nos commentaires pour les 4 postes :

**Compte 02230.3158 – Entretien des immobilisations incorporelle / + CHF 12'300**

Les CHF 12'300 auraient dû figurer au budget ou dans les comptes 2024 et 2025 et ainsi être intégrés au budget 2026. Cette dépense est nécessaire et correspond à une prestation qu'Ofisa a effectuée ou va effectuer en 2026.

**Compte 02230.3118 – Acquisition de logiciels et licences / + CHF 9'900**

Les CHF 9'900 sont répartis sur deux éléments distincts :

a. CHF 9'000 pour l'acquisition d'une solution moderne simplifiant grandement le travail du collaborateur en charge de la police des constructions. Cette solution doit remplacer plusieurs outils informatiques inadaptés et permettre une plus grande efficacité.
b. CHF 900 pour un plus grand nombre de licences Microsoft ainsi qu'un changement de tarif imposé par Microsoft.

Refuser ces dépenses équivaudrait à refuser de fournir un outil de travail à un employé. Pour l'avenir, nous ne pouvons qu'émettre le souhait de se pencher sur la possibilité d'utiliser un autre fournisseur que Microsoft.

**Compte 02230.3132 – Honoraires et frais d'expertises / + CHF 32'100**

La Municipalité a déjà investi dans l'infrastructure numérique et la sécurité informatique. Malheureusement le travail n'est pas achevé et la présence budgétée à 20% n'est pas suffisante. Les CHF 32'100 sont nécessaires pour pérenniser l'investissement et atteindre le niveau d'efficacité visé. La présence du prestataire informatique passerait à 40% en 2026.

**Compte 02230.3133 – Hébergements / + CHF 500**

Les CHF 500 correspondent à une adaptation tarifaire du prestataire de service. Nous ne pouvons pas nous y soustraire.

Cette demande de crédits complémentaires de CHF 54'800 nous semble raisonnable et justifiée. Nous encourageons toutefois la Municipalité à poursuivre ses efforts en matière de gestion rigoureuse de la trésorerie.

## CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'

**accepter le préavis municipal N° 41/2026 « Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026 » tel que présenté.**

Nous vous remercions de votre confiance et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, nos meilleures salutations.

Le Vaud, le 8 juin 2026

Sandrine Lemercier

Yves-Alain Tschirren

Bernard Févry

Romain Baeriswyl

Eric Epple